

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 6 mai 2013, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le poste de conseiller au siège no 6 est vacant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 8 avril et du 15 avril 2013 tels que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE POUR L'ANNÉE 2012

La directrice générale informe les élus que la **déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale** devant être produite avant le 1^{er} septembre de chaque année a été transmise à la commission de l'équité salariale le 26 avril 2013 et ce, pour l'année 2012.

6- DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL « ÉTATS COMPARATIFS »

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des **états financiers comparatifs** pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013 à chacun des élus.

7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2013-05-65

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 50\$ à la Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski** dans le cadre de leur campagne de financement qui a pour objectif l'achat de quatre nouveaux hémodialyseurs.

- **DEMANDE DE DON**

2013-05-66

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 25\$ à la Fondation de l'école Le Mistral de Mont-Joli** dans le cadre des Galas du mérite scolaire de fin d'année qui auront lieu les 5, 11 et 19 juin 2013.

- **APPUI POUR UNE ÉTUDE SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI**

2013-05-67

CONSIDÉRANT la réforme de l'assurance-emploi mise en application par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à l'assurance-emploi dans le cadre de cette réforme auront des répercussions sur un grand nombre d'industries et de travailleurs au Canada;

CONSIDÉRANT que des membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* demandent depuis un an qu'une étude sur les changements apportés à l'assurance-emploi soit faite;

Il est proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Michel Paris

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande aux membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* d'appuyer la motion qui sera présentée par des membres de ce même comité et dont le texte sera le suivant :

Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées entreprenne une étude, dans toutes les régions du Canada, sur les changements au système d'assurance-emploi et leurs répercussions sur les industries et les travailleurs qui sont directement affectés et que cette étude débute dans les plus brefs délais.

8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

9- APPROBATION DES COMPTES

2013-05-68

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Michel Paris

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$21 820,49 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

10- AUTORISATION PAIEMENT FACTURE BPR (PROJET D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION EN EAU POTABLE, COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES)

2013-05-69

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13031179 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$1328.57 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées pour la période du 22 février au 29 mars 2013 concernant l'analyse de l'offre reçue de la firme LVM pour une étude de faisabilité et géotechnique ainsi que les recommandations à la municipalité. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010-2013).

11- AUTORISATION PAIEMENT FACTURE BPR (DÉFINITION DES TRAVAUX)

2013-05-70

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 15032782 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$244.00 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant la définition des travaux dans le cadre du programme TECQ 2010-2013 pour la période du 15-07-2012 au 29-03-2013. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010-2013).

12- SUBVENTION AUX ORGANISMES

2013-05-71

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise les **subventions suivantes aux organismes** : Club des 50 ans et plus 500\$, Conseil d'établissement 300\$, Comité de Développement 500\$.

13- ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR CHEMINS MUNICIPAUX

2013-05-72

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 22 avril 2013 auprès de trois soumissionnaires concernant l'approvisionnement de matériaux granulaires pour les chemins municipaux;

Considérant que le résultat des soumissions est le suivant incluant le transport, taxes et redevances non comprises ;

	Prix gravier tamisé 0 – 3/4	Tuf
Constructions Jalbert et Pelletier :	95\$ (15 tonnes) / \$6.33 la tonne	80\$ /\$5.33
Entreprises E. Normand	105\$ (16 tonnes) / \$6.56 la tonne	135\$ /\$8.44
Excavations M.C. Beaulieu	105\$ (16 tonnes) / \$6.56 la tonne	----

Considérant que les dépenses reliées à cet achat sont prévues à l'intérieur du budget d'opération ;

En conséquence,

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **retient la soumission de Constructions Jalbert et Pelletier concernant le gravier tamisé 0 - ¾** au prix de \$95 du voyage de 10 roues (15 tonnes par voyage), les redevances et taxes en sus et **autorise l'achat de 150 voyages de gravier tamisé 0 - ¾** pour l'entretien des chemins municipaux.

14- RÉSIDUS DE BALAYAGE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

2013-05-73

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à signer la **décharge de responsabilité** établie par le Ministère des Transports concernant le dépôt et l'utilisation de résidus de balayage au printemps 2013.

15- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015

2013-05-74

Considérant qu'en avril 2013 le conseil municipal a autorisé un appel d'offres auprès de différentes firmes comptables concernant la vérification des états financiers et la préparation du rapport financier pour les années 2013, 2014 et 2015 ainsi que pour les redditions de comptes demandées par le MAMROT, le MTQ et Recyc-Québec pour la même période;

Considérant que le résultat des soumissions est le suivant, excluant les taxes:

	Deloitte	Mallette	Raymond Chabot Grant Thornton
Année 2013			
Audit des opérations comptables	6300\$	4600\$	4500\$
Reddition de compte MTQ	750\$	375\$	350\$
Reddition de compte – Recyc Québec	750\$	475\$	350\$
Reddition de compte TECQ – si nécessaire	750\$	1000\$	350\$
Total 2013	8550\$	6450\$	5550\$
Année 2014			
Audit des opérations comptables	6425\$	4600\$	4600\$
Reddition de compte MTQ	750\$	375\$	350\$
Reddition de compte – Recyc Québec	750\$	475\$	350\$
Reddition de compte TECQ – si nécessaire	0\$	1000\$	0\$
Total 2014	7925\$	6450\$	5300\$
Année 2015			
Audit des opérations comptables	6555\$	4700\$	4700\$
Reddition de compte MTQ	750\$	375\$	350\$
Reddition de compte – Recyc Québec	750\$	475\$	350\$
Reddition de compte TECQ – si nécessaire	0\$	1000\$	0\$
Total 2015	8055\$	6550\$	5400\$
GRAND TOTAL 2013-2014-2015	24530\$	19450\$	16250\$

Considérant qu'après vérification, la soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton est la plus basse conforme à la demande de soumissions;

En conséquence, il est proposé par René Desrosiers appuyé par Gervais Chamberland et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton** en tant que **vérificateur comptable** pour les trois prochaines années financières, pour un montant avant taxes de 5550\$ pour l'année 2013, 5300\$ pour l'année 2014, et 5400\$ pour l'année 2015, concernant l'audit des opérations comptables ainsi que les redditions de comptes du MTQ, de Recyc-Québec et du programme TECQ et ce, tel que détaillé dans leur soumission du 1^{er} mai 2013.

16- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2013-05-75

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Gervais Chamberland comme **maire suppléant** pour une période de 6 mois, soit de juin 2013 à novembre 2013 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

17- DÉSIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ D'ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE DU PORTAGE-DE L'ARC-EN-CIEL

2013-05-76

Attendu que conformément à la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement*, la Commission scolaire des Phares a résolu d'instituer un comité d'analyse pour l'école du Portage-de l'Arc-en-Ciel de Sainte-Jeanne d'Arc;

Attendu que la « *politique* » prévoit qu'un membre de la communauté peut être nommé par la Municipalité afin de siéger sur le dit comité;

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désigne la conseillère Raymonde Lévesque pour siéger sur le **comité d'analyse de la situation de l'école du Portage- de l'Arc-en-Ciel.**

18- RÉSOLUTION CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN PARC MUNICIPAL

2013-05-77

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc s'engage à titre de promoteur du **projet d'implantation d'un parc municipal**, à:

- Investir la somme de \$1088.80 pour la phase 1 des travaux;
- Investir 40 heures de machinerie avec opérateur pour la réalisation des travaux.
- Mandater la directrice générale, Louise Boivin, à titre de coordonnatrice des travaux.

De plus, la municipalité autorise le maire et / ou la directrice générale à signer l'entente relative à ce projet et autres documents s'il y a lieu.

19- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU BIBLIO DU BAS ST-LAURENT

2013-05-78

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise Jocelyne Goulet, responsable de la bibliothèque municipale, ainsi que Raymonde Lévesque, représentante municipale, à assister à **l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio du Bas St-Laurent** qui aura lieu à St-Mathieu le 25 mai 2013.

20- NOMINATION AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

2013-05-79

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désire combler le poste d'adjointe administrative laissé vacant en septembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé dans le but de réaliser des entrevues avec les personnes ayant postulé à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues qui ont eu lieu le 3 mai dernier ainsi qu'à la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme Mme Kathy Perreault au poste d'adjointe administrative** à compter du 7 mai 2013 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et Mme Perreault. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

21- VARIA

A) MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION

2013-05-80

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par Michel Paris
Et appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE CONFIRMER dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

B) AUTORISATION DE PAIEMENT POUR TRAVAUX DE PEINTURE

2013-05-81 Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Georges-Henri Duchesnay
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement d'un montant de 1000\$** à M. Pierre Castonguay pour services rendus concernant les **travaux de peinture** d'un local occupé par la municipalité (ancien local de la Caisse Populaire).

C) ACHAT DE PNEUS POUR LA NIVELEUSE

2013-05-82 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat de quatre (4) pneus pour la niveleuse** auprès de Pneus Miraco pour un montant de \$2980.15, taxes et pose incluses.

D) ATELIERS DE LOISIR CULTUREL

Il y a discussion sur l'opportunité de participer au projet « Ateliers de loisirs culturels de la MRC de La Mitis » pour la session prévue à l'automne 2013. Les membres du conseil étant intéressés par le dit projet, des démarches seront entreprises à cet effet.

E) ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE

2013-05-83

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage M. Francis Pelletier en tant qu'employé de voirie** sur appel à compter du 7 mai 2013 pour une période temporaire selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Pelletier. Le maire est autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

23- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 22h15.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière